

L'EVALUATION

La fonction

« L'évaluation participe du principe même de formation. Elle est aussi nécessaire pour les élèves et les professeurs que pour les parents et permet de vérifier que les objectifs sont atteints.

Elle a quatre fonctions fondamentales :

- Situer l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué, impliquant éventuellement son orientation vers un autre groupe, voire un établissement différent
- Définir et expliciter les objectifs que l'équipe pédagogique se fixe, au regard des orientations nationales définies précédemment
- Orienter l'organisation du travail pédagogique
- Entretenir le dialogue avec les parents et leurs enfants pour les éclairer sur les raisons qui motivent les décisions d'orientation prises par l'établissement, les assurer que celles-ci offrent les conditions les plus favorables à un développement personnalisé, et les aider à mesurer la pertinence des objectifs qu'ils poursuivent (pratique en amateur de qualité, de haut niveau, pratique professionnalisante) »

Source : *Schéma national d'orientation pédagogique danse*

Les différents modes d'évaluation

L'équipe pédagogique peut faire appel à différentes formes d'évaluation tout au long du parcours de l'élève : **diagnostique, continue, formative, normative, sommative ou certificative**. Cela peut se faire en auto-évaluation, en co-évaluation, par le professeur ou un jury extérieur. L'évaluation prend une part importante dans la pédagogie : c'est le principe **même de formation**.

Descriptif des modalités d'évaluation et examen

Contrôle Continu

Toutes les disciplines complémentaires (culture chorégraphique, AFCMD, FMD, esthétiques complémentaires) sont évaluées en contrôle continu avec l'aide notamment du bulletin semestriel.

Contrôle en cours de cycle

Une variation chorégraphiée par le professeur avec un moment d'expression propre à l'élève (improvisation ou composition), est présentée devant l'équipe pédagogique et les élèves en COP. C'est un moment d'échange pour faire un point sur la progression de l'élève et porter un regard extérieur sur le travail de l'élève pour lui donner des pistes de travail.

1C1/1C2 : passage par 4

2C1/2C2 : Possibilité de passer par 2 ou seul, selon le choix de l'élève

1C3/2C3 : Il est proposé que les élèves en 3^e année du cycle 1 et 2 se présentent face au **jury extérieur** pour avoir des retours. Il est possible si le jury, avec l'accord des enseignants,

estime l'élève prêt, de le faire passer dans le cycle supérieur. Sinon, il poursuivra la progression dans son cycle et ira en 4^e année.

3C1/3C2 : Les 3^e cycle présentent l'UV technique individuellement devant le **jury extérieur**.

Examen de fin de cycle

Les équipes d'enseignants dans leur travail d'évaluation, s'appuient sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle – spécialité danse - de la DGCA.

Fin de cycle 1

Passage 2 par 2 sur la variation imposée

Fin de cycle 2

Le Brevet d'Etude Chorégraphique est composé au minimum de 2 unités de valeurs (UV):

- Une UV "technique"

Le contenu des épreuves de l'UV "technique" est le suivant :

- présentation d'un travail collectif
- une présentation individuelle de la variation imposée dans la discipline considérée
- une composition individuelle du candidat
- Et l'UV de Formation musicale danse (niveau de fin de second cycle)

Certificat d'études chorégraphiques :

Il atteste de la fin du COA (cycle 3 à Orientation Amateur)

Le certificat est composé au minimum de 2 unités de valeurs (UV) :

- Une UV "technique"

Le contenu des épreuves de l'UV "technique" est le suivant :

- présentation d'un travail collectif
- une présentation individuelle de la variation imposée dans la discipline considérée
- une composition individuelle du candidat
- Une UV « théorique » au choix : Culture Chorégraphique ou AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)
- L'élève réalisera également un court dossier documentaire personnel attestant de sa curiosité et de son appétence pour la danse

Diplôme d'études chorégraphiques :

Il atteste de la fin du COP (cycle 3 à Orientation Professionnelle)

Le certificat est composé au minimum de 4 unités de valeurs (UV) :

- Une UV "technique"

Le contenu des épreuves de l'UV "technique" est le suivant :

- présentation d'un travail collectif
 - une variation imposée dans la discipline considérée
 - une composition individuelle du candidat
- Deux UV « théoriques » : Culture Chorégraphique et AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)
 - Une UV complémentaire au choix, portant sur les enseignements complémentaires abordés tout au long du cursus : improvisation, composition pour d'autres, disciplines chorégraphiques complémentaires...